



Cdd et annualisation du temps de travail

Par **Lol65**, le **10/06/2012** à **08:01**

Bonjour,
Embauchée le 4/4/11 en cdd à temps partiel en remplacement d'un congé parental jusqu'au retour de l'employé. Mon contrat est de 108,33/mois.
J'ai effectué ces heures tous les mois jusqu'au changement de mon contrat où je suis passée au 1/3/12 à 121,3. Ce mois-là j'ai fait 27 heures complémentaires qui m'ont été payées.
Puis j'ai eu un troisième avenant le 1/4/12 où je passais à temps plein jusqu'au retour de la personne en congés parentaux.
Mais selon les plannings imposés par mon employeur en Avril Mai et aussi juin j'ai fait moins que 151,57 (environ 10 heures en moins).
Et là subitement on me parle d'annualisation de mes heures et je devrais plus de 72 heures ???
Comment est-ce possible ?
Ont-ils le droit ?
Et vu de mes 3 différents contrats mon employeur peut-il m'annualiser ?
Merci de votre aide
La personne que je remplace revient le 21/07/12